

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 6 - 39

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le

08 DEC 2020

ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_39-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires en visioconférence : Dominique MALARY, Nathalie JAN, Valérie VECCHI

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD

Pouvoirs : Thierry BIRON à Jean-Yves LEBOURDAIS / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Nathalie JAN à Michel REMAUD

Madame Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du zonage d'assainissement eaux
usées de la Commune du Fenouiller**

Le Conseil communautaire lors de la séance du 5 mars 2020 a arrêté le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune du Fenouiller.

La finalité de cette révision est la mise en cohérence du plan de zonage d'assainissement eaux usées avec le PLU. Ce plan de zonage a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 8 juillet au 6 août 2020.

A la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans aucune réserve. Le plan de zonage peut donc être adopté tel qu'il a été présenté à l'enquête publique.

Le nouveau plan de zonage d'assainissement des eaux usées est annexé à la présente délibération.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et à l'accueil de la mairie du Fenouiller.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur a été transmise à Monsieur le Préfet.

**Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, dite loi sur l'eau,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123.1 et R.123.1 et suivants,

Vu l'arrêté du Préfet de la Vendée n° 2017-DRCTAJ/3 - 846 du 27 décembre 2017, autorisant la modification des statuts et la prise de la compétence "assainissement" par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes ARSG2019-032 du 25 novembre 2019 soumettant le plan de zonage assainissement des eaux usées de Le Fenouiller à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 6 janvier au 6 février 2020,

Vu le rapport et les conclusions de Monsieur Pierre Renault, commissaire enquêteur désigné à cet effet,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 8 octobre 2020,

Vu le rapport

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune du Fenouiller tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de l'affichage le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

08 DEC. 2020

09 DEC. 2020

Givrand, le 1^{er} décembre 2020

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.